

CONTRAT ANNUEL D'ENTRETIEN D'UN COURT DE TENNIS

Entre :

Et

La société **CT SPORT**

DÉFINITION DES TRAVAUX

La société CT SPORT s'engage à effectuer sur une année, et consécutivement à la signature du présent contrat, deux interventions sur votre court de tennis. Les dates vous sont communiquées quelques jours auparavant, par téléphone, e-mail ou courrier. En règle générale, nos interventions sont programmées au cours de deux périodes s'étalant de la mi-octobre à la mi-décembre et de la mi-février à la mi-avril suivant la zone géographique.

Nos prestations consistent en une vérification générale de l'état de votre court, comprenant :

- l'examen minutieux de la surface et de l'ensemble du tennis,
- la révision de la clôture (tension des fils, éventuellement retouches de plastification et changement d'un fil de tension, d'attache, tendeurs),
- le nettoyage systématique du court à la souffleuse,
- le traitement de la surface à l'anti-mousse,
- le traitement de la périphérie extérieure au court à l'herbicide total,
- la vérification du mécanisme du filet,
- le graissage du treuil de filet, de la serrure de porte et gonds.

Au cas où votre propriété ne serait pas accessible, vous aurez l'amabilité de nous faire parvenir, en temps utile, clefs ou nous indiquer tous renseignements (téléphone gardien, voisin...), afin que nous puissions pénétrer sur votre court.

Chacune de nos interventions est suivie d'un rapport de visite vous informant sur l'état réel de votre court et nos conseils d'entretien.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT

Le renouvellement du présent contrat se fera, après acceptation de votre part, à réception d'un nouveau contrat qui vous parviendra à l'expiration de celui-ci.

PRIX

Le prix forfaitaire, pour nos deux interventions, est de **900,00 € TTC** (750,00€ HT).
Les fournitures (désherbant, anti-mousse, peinture pour retouches, tendeurs, fils de tension) sont incluses dans notre prestation.
Si toutefois, notre intervention devait déborder du cadre ci-avant défini (grosses réparations consécutives à la chute d'un arbre, peinture du court à nouveau, etc...), celle-ci ferait bien entendu l'objet d'un devis.

DURÉE DE VALIDITÉ DU CONTRAT : 1 an à la signature

CONDITIONS DE RÈGLEMENT : par chèque à la signature du contrat.

Fait à Argenteuil le

.....

CT SPORT